



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question orale n° 462

Texte de la question

Mme Pascale Gruny alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les dangers de la consommation de prémix chez les adolescents. Les prémix regroupent les boissons issues du mélange d'une boisson alcoolisée et d'une boisson non-alcoolisée, un soda le plus souvent. Un prémix bénéficie le plus souvent d'un emballage accrocheur et festif. Le conditionnement est généralement en canettes 20 cl ou en boîtes de 33 cl, voire plus. Ainsi, le public visé est constitué principalement des adolescents. Dans sa région, la Picardie, 41 % des jeunes ont, à 17 ans, bu un prémix au cours du dernier mois. Ces boissons, agréables à boire, rendent ivres plus vite et exposent les adolescents à une consommation d'alcool excessive de plus en plus précoce avec toutes les conséquences que l'on connaît (accident, dépendance, échec scolaire...). Les fabricants sont dans une démarche offensive dangereuse et cherche à faire des boissons toujours plus sucrées, dans des emballages visant des publics toujours plus jeunes. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par elle pour lutter contre ce phénomène inquiétant d'incitation à l'alcoolisation des adolescents.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION

DE BOISSONS ALCOOLISÉES PAR LES ADOLESCENTS

M. le président. La parole est à Mme Pascale Gruny, pour exposer sa question, n° 462.

Mme Pascale Gruny. Je souhaite vous alerter, madame la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, sur les dangers de la consommation de prémix par les adolescents.

Les prémix regroupent les boissons issues du mélange d'une boisson alcoolisée et d'une boisson non alcoolisée, un soda le plus souvent. Un prémix bénéficie généralement d'un emballage accrocheur et festif. Le conditionnement est en canettes de vingt centilitres ou en boîtes de trente-trois centilitres, voire plus. Le public visé est constitué principalement d'adolescents. Dans ma région, la Picardie, 41 % des jeunes de dix-sept ans ont bu un prémix au cours du dernier mois. Ces boissons, agréables à boire, rendent ivres plus vite et exposent les adolescents à une consommation d'alcool excessive de plus en plus précoce avec toutes les conséquences que l'on connaît : accidents, dépendance, échec scolaire.

Les fabricants sont dans une démarche offensive dangereuse et cherchent à faire des boissons toujours plus sucrées, dans des emballages visant des publics toujours plus jeunes. J'ai d'ailleurs été très étonnée de voir, il y a quelques jours, une publicité à la télévision pour ces prémix.

Je souhaiterais connaître les mesures que vous envisagez, madame la ministre, pour lutter contre ce phénomène inquiétant d'incitation à l'alcoolisation des adolescents.

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.*

Madame la députée, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre implication constante sur tous ces sujets de santé publique, en particulier s'agissant des jeunes.

Vous attirez aujourd'hui mon attention les prémix, et plus largement sur la consommation d'alcool par les plus

jeunes. Vous le savez, c'est un sujet auquel je suis moi aussi particulièrement sensible ; nous nous rejoignons dans ce combat.

Comme vous le soulignez, de nombreux indicateurs suggèrent une progression des alcoolisations massives - parfois qualifiées de " *binge drinking* " - chez les jeunes. Les études montrent qu'ils consomment tous les types d'alcool. Deux enquêtes réalisées en 2003 et en 2005 montrent une augmentation de la fréquence des ivresses alcooliques chez les adolescents de dix-sept ans. Les hospitalisations pour ivresse en pédiatrie ont augmenté de 50 % entre 2004 et 2007.

Les complications liées à ces alcoolisations massives sont nombreuses. Elles peuvent entraîner des comas éthyliques parfois mortels, des accidents sur la voie publique, des actes de violence, des relations sexuelles contraintes, etc.

Les boissons dites premix, et autres " alcopops ", sont effectivement destinées à fidéliser les publics les plus jeunes grâce à leur goût sucré et à leur conditionnement attractif.

Pour répondre à ce problème, une surtaxe, adoptée en 1999, avait permis une baisse de la vente de ces produits. Face à une nouvelle commercialisation non taxée de mélanges aromatisés, la loi du 9 août 2004 a surtaxé ces nouveaux premix. Cette disposition s'est révélée efficace puisqu'elle a entraîné une baisse de 30 % des ventes entre mai 2004 et mai 2005, tendance qui s'est poursuivie par la suite. Mais il faut effectivement constater l'apparition de nouveaux mélanges au moyen desquels les fabricants cherchent à contourner la surtaxation.

Comme vous le mentionnez, la consommation des premix est loin d'avoir disparue. Nous devons donc rester extrêmement vigilants.

Au-delà du problème des premix, nous devons lutter activement contre le phénomène de l'alcoolisation massive des jeunes. Le projet de loi " Hôpital, patients, santé et territoires " contient des mesures destinées à protéger les plus jeunes. La législation actuelle sur la vente d'alcool aux mineurs est complexe, obsolète, et se révèle difficilement applicable. Je compte donc la simplifier.

A l'instar de quinze pays de l'Union Européenne, je souhaite interdire toute vente d'alcool aux mineurs. Je souhaite également interdire des pratiques incitant à l'ivresse, telles que les *open bars* qui proposent des boissons à volonté moyennant une entrée payante dans l'établissement.

Il est également important de responsabiliser les adultes qui vendent de l'alcool réfrigéré - on trouve souvent les premix dans les vitrines réfrigérées. Pour continuer cette pratique, les exploitants devront suivre une formation, jusqu'à présent réservée aux seuls exploitants de débits à consommer sur place : cafés, bars, brasseries, etc. Cependant, vous le savez, l'interdit ne peut tout résoudre. Une politique de lutte contre les addictions se doit d'être équilibrée entre information, prévention et prise en charge. L'Institut national de prévention et d'éducation à la santé a ainsi réalisé une campagne d'information de juillet à septembre 2008, pour informer les jeunes des dangers du *binge drinking*. Mes services financent des associations réalisant des actions de prévention en milieu scolaire et étudiant. En février 2008, j'ai élargi les missions des consultations " jeunes consommateurs " des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, afin de mieux prendre en charge les jeunes patients présentant des ivresses répétées.

Seule une réponse globale et d'ampleur peut répondre à cet enjeu majeur de santé publique. Je continuerai donc dans le sens que vous souhaitez, madame la députée, en menant une politique équilibrée entre des mesures non seulement d'interdiction, mais aussi d'information et de prévention.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 462

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 7

Réponse publiée le : 7 janvier 2009, page 8

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 janvier 2009